

Direction des Affaires
Juridiques et Institutionnelles
Dossier suivi par : Dounia MOUKADEM
Tél. 04 73 40 64 33
daji@uca.fr

La Présidente du conseil d'administration de
l'Établissement Public Expérimental Université Clermont
Auvergne,
à
Madame, Monsieur,
Membres du conseil d'administration de l'Établissement
Public Expérimental Université Clermont Auvergne,

Clermont-Ferrand, le 10 décembre 2021

**Objet : Convocation du conseil d'administration de l'établissement expérimental Université
Clermont-Auvergne**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier au conseil d'administration de l'Établissement Public Expérimental
Université Clermont Auvergne qui se tiendra le :

Vendredi 17 décembre 2021 à 9h
Amphithéâtre 219
Maison des Sciences de l'Homme - MSH
4, rue Ledru
63000 CLERMONT-FERRAND

Ordre du jour :

**1. Approbation des procès-verbaux du conseil d'administration du 24/09/2021 et du
conseil d'administration du 22/10/2021**

2. Informations générales

- Point sur les labellisations UCA
- Point sur la situation sanitaire

3. Questions stratégiques

- 3.1 Contrat d'établissement
- 3.2 Budget initial (BI) 2022
- 3.3. Campagne d'emplois 2022

4. Délibérations opérationnelles :

4.1. Affaires juridiques et Institutionnelles

- 4.1.1. Statuts Institut SVSAE
- 4.1.2. Statuts de l'UFR Biologie
- 4.1.3. Délégation de pouvoir du CA au Président et aux autres instances
- 4.1.4. Compte-rendu des actes pris par le Président en vertu de la délégation du Conseil d'administration
- 4.1.5. Compte-rendu des actes pris par le Directoire en vertu de la délégation du Conseil d'administration

4.2. Affaires financières

- 4.2.1 Mise en place du dispositif d'indemnités journalières de mission (per diem) pour l'accueil d'intervenants étrangers dans le Master Européen Erasmus Mundus GLODEP
- 4.2.2. Mise à jour de la procédure achat
- 4.2.3. Indemnités de mission en France et à l'étranger pour l'exercice 2022
- 4.2.4. Approbation des cartographies des risques et des plans d'actions adossés
- 4.2.5. Mise à jour de la délibération relative au remboursement des trajets sur les sites délocalisés pour les enseignants-chercheurs

4.3 Relations internationales

- 4.3.1. Attribution des bourses d'aides à la mobilité internationale du MESRI 2021/2022
- 4.3.2. Non cumul de l'aide à la mobilité de l'Université franco-allemande (UFA) avec les bourses ERASMUS+

4.4 Ressources humaines

- 4.4.1 Rapport social unique (RSU) 2020
- 4.4.2. Calendrier, volumétrie et critères d'attribution – Congés pour Projet Pédagogique (CPP)
- 4.4.3 Prime d'Encadrement Doctorale et de Recherche (PEDR)
- 4.4.4 Primes I-SITE

Vous trouverez en annexe un formulaire de procuration à adresser à daji@uca.fr

La présidente



Nathalie DINI